****

**Règlement intérieur Ecole 2020 – 2021**

Nous abordons une nouvelle année que nous souhaitons à tous, bonne et enrichissante.

Rendre les enfants toujours plus curieux et créatifs au sein d’un programme scolaire chargé, susciter tout esprit d’initiative et de responsabilité dans un climat de respect, permettre aux élèves de se prendre en charge et de s’organiser dans leur travail, sont quelques uns des aspects de notre projet éducatif.

Pour cela, nous avons besoin de toute votre **collaboration** mais aussi de **toute votre confiance** dans **un climat de dialogue constructif**.

 Voici quelques points importants que nous vous demandons de lire **attentivement** en ce début d’année.

1. **Les horaires**
* **Matin**

 7h45 : garderie ; les enfants concernés arrivent par le portail noir.

 8h15 : accueil par le portail vert, des enfants du primaire

 8h15 : accueil des maternelles par la petite porte blanche

* **Midi**

La sortie des classes a lieu à 11h30. Les parents des élèves externes récupèrent leurs enfants au portail vert jusqu’à 11h40. Tout enfant encore présent au-delà de cet horaire sera automatiquement emmené à la cantine et le repas sera facturé au tarif d’un repas exceptionnel.

* **Soir**

La sortie des classes a lieu à 16h45. Les parents **des maternelles** reprennent leur enfant **à la porte blanche**, les parents **de primaire** récupèrent leur enfant au **portail** **vert**, jusqu’à 17h précises.

1. **Travail et résultats scolaires.**

De la petite section au CM2, les enfants rapportent à la maison des cahiers ou des fiches qui **doivent être signés** et rapportés dès le lendemain.

Des évaluations sont faites régulièrement tout au long du trimestre pour apprécier le niveau d’acquisition des élèves.

A la fin de chaque trimestre, le bulletin des élèves, du CP au CM2, est rendu visible via internet grâce au logiciel Livreval de l’académie de Créteil. Un code vous est remis en début d’année vous permettant d’aller consulter les résultats de votre enfant. Ce livret numérique porte les appréciations sur les différentes matières et sur le comportement de l’élève.

En maternelle, les enseignantes renseignent un cahier de réussites qui doit être signé et rapporté à la date indiquée.

1. **Liaison école/famille**

Chaque enfant a un cahier de liaison qui est destiné à servir de lien entre l’école et la famille.

Il contiendra différentes informations (circulaires, demande de rendez-vous, soucis de comportement…..). Les parents devront le consulter **tous les soirs et le signer** (si besoin).

Tous les changements d’organisation des sorties (midi ou soir), de cantine, d’étude….devront être notifiés dans ce cahier. **Sans informations écrites**, nous ne pourrons accéder à vos demandes. Chaque enfant devra toujours le conserver avec lui dans son cartable et le faire signer.

1. **Vie collective.**

**Nous attachons une grande importance aux rapports entre les membres de la Communauté éducative, quelle que soit leur fonction dans l’école, enseignants, surveillants, personnel administratif et de service : respect, politesse, exactitude…**

**Tout manquement au règlement ou au respect des personnes donnera lieu à une sanction proportionnée à la transgression : punition, retenue, avertissement, exclusion temporaire, conseil de vigilance ou conseil de discipline.**

Les élèves sont **responsables** de l’ordre des locaux et du matériel mis à la disposition (livres, documents, matériel, jeux…).

Tous les élèves portent **obligatoirement** une blouse d’uniforme **qui doit être marquée à leur nom.**

**LES VÊTEMENTS, LES LIVRES ET MATÉRIEL SCOLAIRE DIVERS DOIVENT ÊTRE MARQUÉS A LEUR NOM EN TOUTES LETTRES.**

Une tenue correcte et adaptée à l’école est exigée.

Les vêtements non récupérés à la fin du trimestre seront donnés à des œuvres caritatives.

Les élèves ne doivent avoir ni argent, ni bijoux volumineux, ni jouet, ni parapluie, ni tatouage (de toute sorte, permanent ou non), ni maquillage : l’école ne peut en répondre (en aucun cas).

Tout objet ou jeux dangereux sont interdits à l’école (briquet, cutter….). Ils seront confisqués et rendus à la famille. Une sanction pourra être mise en place en cas de récidive.

**Pour responsabiliser les enfants et par mesure de sécurité, il est interdit de remonter en classe, si l’enfant a oublié ses affaires.**

Un enfant ne peut sortir seul ou accompagné d’une tierce personne que s’il a remis **une** **autorisation écrite** de ses parents.

En cas d’imprévu, merci de prévenir l’école par téléphone au 06 74 85 25 27 ou au

 01 64 36 23 23 et de confirmer par mail.

1. **Demi-pension**

Tous les enfants mangent tout ce que comporte le menu. Nous insistons pour que les enfants ne gaspillent pas la nourriture et terminent donc, sauf exception, tout ce qu’ils ont mis sur leur plateau.

En cas d’allergie alimentaire, attestée par un médecin, la famille doit remplir un PAI qui sera remis au personnel de restauration. Son repas (préparé par la famille) devra être disposé dans un sac isotherme. La boîte conservant le plat devra porter le nom et le prénom de l’enfant et pourra être réchauffée par le personnel de cuisine.

1. **Études et garderies**

Des études sont organisées de 17h à 18h, regroupant les enfants, dans la mesure du possible, par niveau. Aucune sortie avant 18h ne sera autorisée.

La garderie du soir pour les maternelles est organisée de 17h à 18h, mais on peut reprendre les enfants à partir de 17h30.

***Attention !! Il n’y a pas d’étude les vendredis et les soirs de vacances scolaires. L’école fermera donc à 17h30.***

1. **Assiduité et absences.**

En cas de maladie ou d’absence imprévue, la famille avertit le secrétariat le plus tôt possible (06 82 41 59 56 ou 06 74 85 25 27 ou 01 64 36 23 23). Les parents désirant le travail doivent le préciser au moment de l’appel du matin. Le travail sera alors récupéré à 16h45.

Chaque enfant dispose d’une feuille d’absence, donnée en début d’année et placée à la fin du cahier de liaison. Au retour de votre enfant, vous renseignez et remettez à l’enseignant le document pré-rempli qui sera joint au registre d’appel.

**NB**: nous sommes professionnellement tenus de signaler aux instances de l’Éducation Nationale les enfants qui ont sur un mois, 3demi-journées d’absences non justifiées par écrit pour une maladie ou un problème familial grave.

**TRÈS IMPORTANT :** toute absence exceptionnelle (évènements familiaux : mariage, baptême, décès…..) de courte durée (2 jours maximum) doit faire l’objet d’une demande motivée par courrier au chef d’établissement (la Directrice) **et notifié** sur le cahier de liaison pour l’enseignant.

1. **Retards**

Par respect pour le travail de chacun et pour l’apprentissage d’une vie sociale, il est indispensable d’arriver à l’heure à l’école, c'est-à-dire 8h29 au plus tard et de respecter les dates de vacances.

**Tout départ anticipé ou retour différé donnera lieu à un temps de travail sur une matinée où les enseignants sont en concertation, donc un mercredi matin ou à la non réinscription au Cours Bautain- La Salle pour l’année suivante. Nous ne donnons pas les bulletins de fin de trimestre, ni le travail à un enfant qui part avant la date fixée.**

1. **Maladie**

La place d’un enfant malade ou fiévreux n’est pas à l’école, pour son bien-être et la santé des autres enfants. La famille prend ses dispositions pour ne le confier à l’école que complètement guéri.

Pour une question de sécurité, aucun enfant ne peut rester seul ou accompagné d’un camarade en classe sans la présence d’un adulte, durant le temps de récréation.

**!!! Rappel très important**

 Aucun des adultes de l’école n’est autorisé à délivrer aux élèves un médicament quelle qu’en soit sa nature.

**Secrétariat**

Le secrétariat de l’école est ouvert de 8h à 12h – 14h à 17h

* Lundi, mardi, jeudi et vendredi.

 Vous pouvez joindre le secrétariat du primaire au

* 06 82 41 59 56.